

# Les associations de développement des migrants dans leurs pays d'origine

Le co-développement, existe dans ses formes anciennes, depuis près de 50 ans en France. Il s'est forgé avec une génération de migrants engagés dans les grèves et les luttes des années 1970. Cependant, pour qu'il puisse opérer en interaction avec le pays d'origine, il fallait réunir tous les facteurs : mise en place de filières migratoires, d'actions collégiales.

## Patrick Gonin

professeur de géographie, Université de Poitiers, membre de Migrinter, membre du comité scientifique du SSAÉ

## Nathalie Kotlok

maître de conférence, géographe, Université de Poitiers, membre de Migrinter

**En** France, le regroupement de migrants en « association » pour le développement de leur pays d'origine est une histoire vieille de bientôt un demi-siècle. Mais, à son origine, cette spécificité n'a concerné que quelques régions au monde dont celles des trois frontières entre le Mali, la Mauritanie et le Sénégal d'une part et le Sud marocain d'autre part. D'autres projets de développement portés par des associations de migrants ont également vu le jour entre le Mexique et les États-Unis. Et, plus récemment, il semblerait qu'ils se multiplient en Europe, le réseau Eu-Nomad<sup>1</sup> (*European network on migration and development*) proposant une réflexion à l'échelle européenne des relations qui se tissent entre les migrants internationaux et l'amélioration des conditions de vie des lieux qu'ils fréquentent.

## Aux origines

Lors du colloque d'Agadir en février 2003, nous rappelions que « *cette idée de lier migrations et développement (...) a été forgée par une minorité de migrants formée par les luttes d'usines et les grèves des foyers pour travailleurs immigrés dans les années 1970. Ces leaders politiques, syndicaux mais aussi associatifs, mesurant les conséquences de la fermeture des frontières des pays européens (...) et la fin d'un système migratoire tournant, ont cultivé une utopie (...) en s'attaquant à la cause de leur migration, le sous-développement. S'estimant être devenus une génération « sacrifiée », ils ont associé l'acte de migrer à un devoir, celui de développer des associations portant le développement dans leur pays d'origine* » (Gonin, 2005, p. 261). Mais pour que de telles initiatives voient le jour, d'autres conditions étaient à

réunir. Tout d'abord, la mise en place de filières migratoires a favorisé le regroupement de migrants originaires de mêmes régions dans de mêmes lieux de destination ; et ce n'est qu'après un séjour suffisamment long, permettant la découverte et l'apprentissage de nouveaux modes de vie, que les quelques futurs leaders associatifs originaires des deux rives du Sahara se sont informés et formés pour imaginer des projets de « développement ». Ces précurseurs ont estimé que seule l'action collégiale permettrait, au-delà de leurs initiatives privées et familiales, de rendre la vie moins difficile au village. La vie dans les foyers pour travailleurs immigrés a favorisé le regroupement de ceux qui étaient originaires du même village, a permis une gestion commune en migration, y compris dans le respect des traditions, des groupes d'âge, des structures sociales et des castes. Ailleurs, le « village » s'est reconstruit en

migration. Cette collectivité migrante s'est exprimée par des caisses de solidarité et d'entraide qui ont partagé les difficultés de la vie en migration (accueil des nouveaux arrivés, soutien des familles lors des décès, prise en charge des personnes momentanément sans revenu...). Être membre de ces caisses était et demeure un devoir pour les Sub-sahariens en migration. Cette « solidarité sous contrainte » a favorisé la prise de conscience de ce que permettait l'épargne collective. Les caisses projets, à l'origine des réalisations dans la région de Kayes au Mali, de Sélibaby en Mauritanie et au Sénégal oriental pouvaient voir le jour. Elles se sont multipliées dans les années 1980 et 1990, y compris par des processus de diffusion de ce type d'innovation le long du fleuve Sénégal, de Bafoulabé à Matam, des voies de communication comme le chemin de fer, ou par contagion dans le sud du cercle de Kayes par exemple, soit de nouvelles régions qui étaient peu concernées par les migrations internationales. Mais encore fallait-il que les revenus fussent suffisants et réguliers pour planifier une épargne sur plusieurs mois, voire quelques années, afin de programmer les étapes de la réalisation de l'investissement. L'accession au salariat en France a favorisé ces formes d'organisation ; en effet, d'autres migrants, originaires des mêmes villages mais partis vers d'autres destinations, n'avaient pas cette capacité d'épargne et/ou d'organisation et pouvaient revenir aussi « pauvres » qu'avant l'aventure migratoire.

### La « circulation migratoire » : condition *sine qua non*

Être nombreux, être organisés, se former et travailler pour apprendre et épargner en migration ne suffisent pas pour autant à la bonne mise en œuvre et à la réussite des projets qu'ils espèrent de « développement », encore faut-il circuler entre les lieux de départ et ceux d'arrivée. Circuler pour s'accorder avec les anciens et les chefs des villages, ou plus récemment avec les élus des nouvelles communes, suite aux décentralisations des pays du bassin du fleuve Sénégal. Cette « circulation migratoire »<sup>2</sup> est la condition *sine qua non* pour que de telles réalisations perdurent dans l'entente et l'intérêt de tous. L'absence de contact

prolongé, de dialogue entre partenaires, migrants devenus pour un temps « bailleurs de fonds », notables, décideurs politiques et habitants ont souvent été à l'origine de nombreuses difficultés qui ont conduit aussi à l'échec de ce type de réalisations effectuées à distance. Mais pour quelles raisons cette forme d'engagement est-elle devenue un enjeu majeur pour ceux qui ont la charge d'élaborer les politiques publiques migratoires ?

De fait, cette relation entre les migrations et le développement est très ancienne, et trois périodes se dessinent à l'analyse du temps long<sup>3</sup>. Avant l'augmentation des prix des matières premières dont le pétrole en 1973, les acteurs étatiques du Nord ont estimé que les migrations internationales étaient positives dans la mesure où elles contribuaient au développement des pays d'origine. Dans le même temps, il était rarement admis qu'elles contribuaient aussi à la croissance économique des pays d'arrivée. A partir de 1973, le pessimisme s'est installé et peu de déclarations font état de cette interaction entre ces phénomènes majeurs, les migrations et le

## Cette relation entre les migrations et le développement est très ancienne.

développement, sauf de pointer les mécanismes de dépendance des pays du Sud face à ces mouvements de population. Durant les années 1990, le scepticisme politique continuait à l'emporter, à l'exception de quelques programmes d'expérimentation<sup>4</sup>. Depuis le début des années 2000, l'optimisme gagne à nouveau les politiques publiques, les institutions internationales, et quelques États du Nord imaginent que les initiatives migrantes pour améliorer le quotidien de ceux qui ne sont pas partis pourraient mieux contribuer à la lutte contre la pauvreté. Le co-développement institutionnel devient une réalité politique dont son acception se précise par des déclarations publiques, voire la mise en place de ministères spécifiques dédiés à la question des migrations internationales, qui est encore une affaire intérieure, tout en intégrant les

préoccupations de la politique étrangère. Pour le pays d'arrivée, ce co-développement est d'abord au service de l'organisation des retours de ceux dont la qualification n'est plus adaptée au marché du travail, donc principalement le retour de ceux-là même qui justement avaient investi collectivement dans des projets villageois cherchant à adoucir la vie de leurs compatriotes. Il est aussi à croiser avec la découverte de l'importance des transferts financiers. L'envoi d'argent à la famille est intrinsèquement lié à l'acte migratoire. Dans de nombreuses situations, les départs ne sont pas motivés exclusivement par une différenciation des marchés mais aussi par des stratégies familiales de diversification des sources des revenus. Ceux qui sont partis et ceux qui sont restés sont liés par un contrat implicite de coassurance. Les premiers transfèrent une partie de leur revenu à la famille pour compenser les pertes de leur force de production et parallèlement en cas de besoin (dans les premiers temps de la migration ou en cas de chômage), la famille subviendra aux besoins de son ou ses migrants.

Les remises font le lien entre la décision de partir et les impacts de la migration (Taylor et Fletcher, 2001). Pour ces auteurs, le ménage maximise l'articulation des revenus et minimise les risques. Cela permet donc de concevoir différemment les transferts et les relations maintenues dans le temps avec le foyer d'origine. Cela permet surtout de considérer une nouvelle rationalité, non pas individuelle mais collective. L'envoi d'argent ne veut pas forcément se traduire en acte de développement, mais cette manne financière permet à ceux qui sont restés de mieux vivre, ou de survivre dans le territoire d'origine. Cette manne pour des raisons obscures a subi une inflation importante, alors même que l'augmentation du nombre de migrants internationaux ne suffit pas à expliquer sa progression. L'estimation par la Banque mondiale du volume financier transféré dépasse les 300 milliards de dollars dont près de 250 à destination des pays en développement. De 3 milliards dans les années 1970, les transferts ont atteint 35 milliards en 1980, puis 70 milliards en 1990, pour dépasser les 150 milliards en 2000. Le montant inflationniste de ces sommes, néanmoins revues à la baisse pour 2009 en raison de la crise

**Tableau 1. Les actions de développement dans le bassin du fleuve Sénégal<sup>5</sup>**

	Actions de développement	Actions dans lesquelles des migrants sont impliqués	En %	Actions ne concernant qu'un seul village
<b>Sénégal</b> : Régions de St-Louis et de TambaCounda par département	164 sans double compte			
Matam	57	23	40	11
Dagana	52	3	6	0
Bakel	45	29	64	6
Podor	40	6	15	0
Tambacounda	25	6	24	2
Kédougou	19	2	11	0
Régions de St-Louis et Tambacounda	<b>238</b>	<b>69</b>	<b>29</b>	<b>19</b>
<b>Mali</b> : Région de Kayes par cercle	165 sans double compte			
Kayes	95	46	48	7
Yélimané	48	22	46	9
Bafoulabé	39	12	31	3
Nioro du Sahel	33	17	52	3
Diéma	28	13	46	6
Kita	25	4	16	0
Kéniéba	19	3	16	0
Total région Kayes	<b>287</b>	<b>110</b>	<b>38</b>	<b>28</b>
<b>Mauritanie</b> : Wilaya de Trarza, Brakna, Guidimakha et Gorgol par Moughata	87 sans double compte			
Sélibaby	24	13	54	0
Kaédi	21	5	24	2
Boghe	17	0	0	0
Rosso	16	0	0	0
Ould Yenge	14	4	29	0
Aleg	13	0	0	0
Maghama	12	1	8	1
Mederdra	10	0	0	0
R'kiz	10	0	0	0
Magta Lahjar	9	0	0	0
Bababe	8	0	0	0
Keur Macene	7	0	0	0
Boutilimit	8	0	0	0
Ouad Naga	1	0	0	0
M'bagne	7	0	0	0
Total Wilaya Guidimakha et Gorgol	<b>177</b>	<b>23</b>	<b>13</b>	<b>3</b>

Source : pS-eau, *Bassin du fleuve Sénégal répertoire des actions de développement*, ministère des Affaires étrangères-coopération et francophonie, Paris, 1998, 5<sup>e</sup> édition.

financière et économique, peut être expliqué par deux principales raisons : d'une part, un contrôle renforcé et une meilleure comptabilité de la circulation financière internationale depuis les événements du 11 septembre 2001 dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et, d'autre part, une substitution progressive des canaux informels de transferts vers les transferts bancarisés.

## Les objectifs pour le millénaire

Pour répondre aux huit Objectifs du développement pour le millénaire<sup>6</sup>, dont il est aujourd'hui officiellement avéré qu'ils ne seront pas réalisés à l'échéance de 2015 comme prévu initialement par les 189 États membres des Nations unies signataires, l'accent est désormais mis sur la recherche de financements « innovants » dont les remises : « *La philosophie néo-libérale ambiante ne peut qu'accentuer l'intérêt pour le rôle que ces flux privés, mieux canalisés, sont amenés à jouer dans le développement. Enfin, les montants en jeu et leur progression constituent un marché dont les institutions financières ne peuvent se désintéresser*<sup>7</sup>. » Pour améliorer l'efficacité de la lutte contre la pauvreté, la question des remises [ndrl : transferts de fonds] est régulièrement évoquée dans les rencontres internationales, notamment depuis le sommet du G8 de Sea Island en 2004. Outre les intentions affichées de sécuriser les transferts par les canaux formels, d'en réduire les coûts pour dégager des fonds supplémentaires et de les orienter vers d'autres fonctions que la consommation ou l'épargne privée, les budgets publics destinés à encourager les migrants dans cet ouvrage laissent à penser que d'autres finalités sont recherchées par les politiques publiques. De fait, le co-développement institutionnel vise à renforcer le contrôle des migrations, y compris sous couvert de favoriser le « développement » et à tarir les flux de départ des non-qualifiés et des moins riches.

Les projets des migrants pour un intérêt collectif sont des exemples concrets de développement solidaire. La dynamique qu'ils portent, nommée « co-développement migrant », bouscule les formes d'organisation sociale et ne prend sens que dans la reconnaissance des évolutions des sociétés dans les pays de migration et

d'origine. Il se traduit par des actions concrètes bien connues, des écoles, des dispensaires, des inductions d'eau, des voies de communication, des réseaux d'électrification...

## L'expérience de l'acte migratoire

L'acte migratoire procure de l'expérience, mais aussi et surtout de la mise à distance avec le pays de départ. Il permet l'émancipation des plus jeunes, ceux-là même qui dans les villages, parce qu'ils sont jeunes et pour certains d'entre eux castés ou descendants de dépendants, ne participaient pas à la gestion de la cité. Ces initiatives migrantes sont donc d'abord l'affirmation d'une existence, être du village malgré l'absence. Mais parallèlement, en investissant pour le pays d'origine, ces groupes de migrants, dont les leaders ont acquis de l'expérience dans les luttes pour l'égalité des droits (grèves des foyers, des usines, mais aussi pour la régularisation des sans-papiers à la fin des années 1970), construisent aussi de la distance avec le pays d'installation et son modèle d'intégration. Cette bifurcation du début des années 1980 est aussi une forme d'engagement contre les discriminations. Confrontés à la faible prise en compte des revendications sur l'égalité des droits, dont la votation, ces migrants s'engagent là-bas, dans leurs pays d'origine. Leurs projets migratoires s'inscrivent dans le registre des affiliations multiples. Dans le contexte spécifique des Subsahariens et des Marocains du Sud (Lacroix, 2005) installés en France, elles se déclinent en projets collectifs et individuels qui connectent et transforment les différents lieux de leur espace migratoire, deux situations possibles se dessinant, bien qu'il soit illusoire de vouloir les séparer :

En premier lieu, concevoir un projet en France, collectif ou individuel et rentrer. Rappelons que ce profil a concerné une minorité de Subsahariens et de Marocains du Sud. Mais si les conditions sont réunies pour le succès du projet, qualifié souvent de « développement », alors cela favorisera l'ascension sociale de celui et de ceux qui les portent ; le projet ouvre la porte de possibles notabilités. L'objectif principal demeure la reconnaissance sociale des engagements migrants pour l'amélioration de leurs

conditions de vie et celles de ceux qui en bénéficieront. Cette visibilité produite par ces initiatives migrantes favorise la reconnaissance institutionnelle. Parmi ces « migrants développeurs », certains ont prolongé cet engagement par une entrée en politique (cf. encart sur le parcours personnel d'Ibrahima Traoré au Mali).

La deuxième situation possible est celle du projet sans retour définitif. Cette posture est plus complexe à conduire, elle signifierait là aussi une recherche de visibilité et une reconnaissance sociale et institutionnelle dans le pays d'installation. Faire là-bas pour être mieux ici, être reconnu là où ils vivent principalement, sans enfermement dans une conception clôturée du territoire de vie, et, pour se faire, la mobilité devient une ressource.

Au-delà de partir ou rester, porter un développement partagé demande d'échanger entre partenaires. Pour se faire, la circulation, le va-et-vient entre ici et là-bas pour les ressortissants en France, entre là-bas et ici pour ceux retournés, est indispensable pour la mise en connexion des apports mutuels.

Dans ce contexte spécifique et principalement sub-saharien, le co-développement, qu'il soit institutionnel et du registre des initiatives migrantes, serait une des formes libérales de la question de la présence de l'autre, une lecture revisitée des rapports d'altérité et du multiculturalisme, tout en sachant qu'il reste pour l'État français principalement une mesure d'ajustement conjoncturel pour une autre gestion des flux migratoires. A l'opposé, pour les migrants engagés dans ce type d'action, il demeure une quête pour un vivre mieux et certainement pas un billet d'avion sans retour possible. ■

### Bibliographie

- Barbara Bertini, Patrick Gonin, Nathalie Kotloek et Olivier Le Masson ; 2008. « *Engagements citoyens ici et là-bas. L'insertion pluriterritoriale des migrants (France, bassin du fleuve Sénégal)* », Communication au colloque de l'Université catholique de Louvain, Chaire Quetelet 2008, décembre 2008, 21 p. <http://www.uclouvain.be/259835.html>
- Hein Gysbert De Haas ; *Migration and development. A theoretical perspective*, Oxford, International Migration Institute, Working papers, 2008, 57 p.
- Patrick Gonin, *Jeux d'acteurs et enjeux territoriaux : quelles migrations pour quel développement ? L'exemple du bassin du fleuve Sénégal (République du Mali)*, in Mohamed Charef et Patrick Gonin (dir.), *Émigrés – Immigrés dans le développement local*, Agadir, Ormes/Sud Contact, 2005, pp. 259-278.

## DOSSIER | LE DÉVELOPPEMENT EST-IL UNE RÉPONSE AUX MIGRATIONS INTERNATIONALES ?

- Thomas Lacroix, *Les Réseaux marocains du développement. Géographie du transnational et politiques du territorial*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2005, 257 p.
- Gildas Simon, *La Planète migratoire dans la mondialisation*. Paris. Armand Colin, coll. U Géographie, 2008, 256 p.
- J. Edward Taylor et Peri L. Fletcher, *Remittances and Development in Mexico : the New Labour Economics of Migration : a Critical Review*, Rural Mexico Research Project 2, Greenwich, JAI Press Inc, 2001.

1. Ce réseau a pour objectif de faire connaître les contributions des migrants à l'amélioration des conditions de vie de ceux qui sont restés dans les pays d'origine mais également les leurs, dans les pays d'installation : <http://www.grdr.org/spip.php?rubrique2>

2. Simon, voir bibliographie, p. 18 : « *Le terme est désormais investi d'une double signification : dans son sens premier, il désigne la circulation des personnes, le va-et-vient des individus selon des temporalités diverses à l'intérieur des circuits, des espaces, des champs et des systèmes migratoires (...), mais aussi les transports de marchandises (...) et l'ensemble des supports logistiques. (...) Dans son sens plus large, la circulation migratoire englobe l'ensemble des flux non visibles (...) mais aussi les systèmes des pratiques spatiales, sociales, symboliques qui structurent le fonctionnement et le temps du champs migratoire ou qui en découlent.* »
3. De Haas, voir bibliographie, p. 2, propose quant à lui, 4 périodes en croisant les productions scientifiques sur les migrations internationales et les politiques publiques de gestion des flux migratoires.
4. Cf. Direction générale de la coopération internationale et du développement, 2000, *Évaluation du programme*

*développement local et migration au Mali et au Sénégal (1991-1998)*, Paris, ministère des Affaires étrangères, Série évaluations n° 50, juin, 133 p.

5. Cf. bibliographie : Bertini, Gonin, Kotlok et Le Masson, 2008, p. 13.

6. Liste des huit OMD : Objectifs 1 – Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim. Objectif 2 – Assurer l'éducation primaire pour tous. Objectif 3 – Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Objectif 4 – Réduire la mortalité infantile. Objectif 5 – Améliorer la santé maternelle. Objectif 6 – Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies. Objectif 7 – Assurer un environnement durable. Objectif 8 – Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

7. *Les Notes du jeudi* – n° 54 – 16 mars 2006 – Direction des politiques de développement p6 [www.diplomatie.gouv.fr/.../les-notes-du-jeudi.../index.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/.../les-notes-du-jeudi.../index.html)